

Rendez- vous salarial

Les raisons du mécontentement

Le rendez-vous salarial a donc bien eu lieu ce lundi 18 juin, conformément aux engagements du Gouvernement de l'inscrire dans le cadre des discussions budgétaires 2019.

Dès la sortie de la réunion, la CFDT Fonctions publiques s'est exprimée pour dénoncer des mesures qui ne sont clairement pas à la hauteur de ce que les agents étaient fondés à attendre d'un tel rendez-vous, surtout après une année 2018 particulièrement négative pour leur pouvoir d'achat.

Nous commentons ici l'ensemble des différentes mesures annoncées par le Gouvernement. Beaucoup ne font que confirmer des annonces antérieures, et très peu sont concrètes. La somme de toutes ces mesures ne fait pas une mesure générale. Trop nombreux sont ceux qui ne bénéficieront en 2019 d'aucune mesure nouvelle !

Les mesures annoncées par le Gouvernement

- **La reprise du protocole de revalorisation des carrières « PPCR » au 1^{er} janvier 2019** : depuis l'annonce du report d'un an des mesures négociées dans le cadre du protocole PPCR, la CFDT a agi et réagi pour obtenir que 2018 ne soit pas une année « blanche ». Le report laissera des traces. Cette annonce n'est en rien une mesure nouvelle, même si elle lève les inquiétudes qui sont le signe de la défiance qui s'installe entre le gouvernement et les agents de la Fonction publique.
De plus, la revalorisation des grilles se doublait d'un engagement à mener régulièrement des négociations salariales indispensables pour maintenir, et même améliorer sur le long terme, la cohérence des carrières, entre autres par l'augmentation de la valeur du point d'indice.
- **Une revalorisation de 10 € du montant des jours monétisés au titre du Compte épargne-temps (CET)** : c'est l'une des propositions portées par la CFDT, même si nous aurions voulu que le montant soit négocié plutôt que décidé unilatéralement par l'État, et que la mesure ne soit pas limitée aux seuls agents de la FPE et de la FPT. La CFDT aurait souhaité aussi qu'une véritable négociation s'engage sur la rémunération de l'ensemble du travail supplémentaire, car nombre d'agents publics n'ont pas accès au CET (notamment les personnels enseignants et d'éducation).
- **Une revalorisation des frais de mission et des frais kilométriques des agents publics** : cette revendication était portée par la CFDT lors du rendez-vous salarial de 2017. Le Gouvernement tient donc son engagement -avec un an de retard- de revoir ces frais de mission et frais kilométriques pour qu'ils collent à la réalité des tarifs des hébergements (ce ne sont que des remboursements de frais engagés par les agents dans le cadre de leur travail).
- **La compensation à l'euro près de la hausse de la CSG** : rien de nouveau, et la compensation n'est même pas calculée à l'euro près (le calcul se fait au 1^{er} janvier sur la base de la rémunération de l'année N-1). Ce dispositif est inscrit dans les textes instaurant l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG (ICCSG). Ce que

dénonce la CFDT, c'est qu'aucune revalorisation ne soit prévue au-delà du 1^{er} janvier 2019.

- **Dans le cadre de la stricte compensation de la hausse de CSG, un ajustement technique pour corriger l'effet négatif du transfert primes- points** : la CFDT était la seule organisation syndicale à soulever ce point. C'est donc une réponse à notre demande de correction, et ce devrait être la seule mesure à s'appliquer rétroactivement au 1^{er} janvier 2018.
- **L'ouverture d'un chantier sur la protection sociale complémentaire des agents publics** : c'est un engagement obtenu par la CFDT lors du rendez-vous salarial 2017. Il ne s'agit donc là encore que d'une confirmation.
- **La Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA) pour l'année 2017** : instaurée en 2008, la GIPA doit être mise en œuvre par décret tous les ans. C'est une revendication portée par la CFDT car cette garantie individuelle permet de mesurer, avant de les compenser, les pertes de pouvoir d'achat subies par les agents.
- **L'ouverture d'un chantier pour améliorer l'accès au logement intermédiaire des agents publics** : cette mesure n'est absolument pas concrète à ce stade. Il y a fort à craindre qu'elle se résume à l'élaboration d'une plateforme de réservation de logements. Cette plateforme est indispensable, mais elle devra être accessible sur l'ensemble du territoire et à l'ensemble des agents de l'État, de la Territoriale et de l'Hospitalière.
- **L'amélioration de l'aide à l'installation des personnels (AIP) pour les agents de l'État** : cette mesure relève du champ de l'action sociale interministérielle et ne concernera que l'État. Les mandatés CFDT dans les instances de l'action sociale demandait cette revalorisation de longue date, mais à ce stade, elle reste à concrétiser.

Ce dont le communiqué du Gouvernement ne parle (presque) pas

- **Égalité salariale femmes – hommes** : le Gouvernement a confirmé que la concertation en cours débouchera bien sur une négociation à la rentrée. Pour la CFDT, il s'agit d'un point positif. Toutefois, et sans préempter la négociation à venir, le gouvernement aurait pu donner un signal fort de sa volonté d'arriver à l'égalité en annonçant dès ce 18 juin une ou plusieurs mesures sur l'égalité (révision des grilles de certains corps ou cadres d'emploi majoritairement féminins, déroulement de carrières, rattrapage indemnitaire,...).
- **Les agents de la FPH** : le Gouvernement renvoie l'ensemble des mesures qui concerneront les agents de la Fonction publique hospitalière à une concertation qui sera menée sous l'égide de la ministre de la Santé et des solidarités, Agnès Buzyn. La CFDT Santé-sociaux y prendra toute sa place pour y porter l'ensemble de ses revendications en faveur des personnels des secteurs sanitaire et médico-social.
- **La mise en œuvre de l'indemnité kilométrique vélo** : ce projet qui a fait l'objet d'un vote unanimement favorable en avril 2017 est définitivement renvoyé à l'examen de la loi sur les mobilités.
- **Le chantier de concertation sur la structuration des rémunérations** : la CFDT a rappelé son opposition à une individualisation accrue des rémunérations. La CFDT a affirmé sa volonté d'orienter la politique de rémunération prioritairement sur le traitement indiciaire. La CFDT s'opposera à une décision qui entraînerait des disparités accrues liées aux marges budgétaires des employeurs davantage qu'à un « mérite » qui n'est pas défini et donc pas mesurable. En revanche, il doit être possible de réfléchir à des dispositifs qui seraient en cohérence avec l'organisation et la qualité des services auxquelles les agents concourent collectivement.